

25 novembre 2020

CSE-C de GRDF

Déclaration liminaire RE 2020

Les gaziers grands perdants de la réglementation environnementale 2020

La fin novembre s'annonçait décisive pour la nouvelle réglementation environnementale des bâtiments neufs et, en effet, le gouvernement a livré ses principaux arbitrages.

Le ministère de la Transition Ecologique a publié, ce mardi, les nouvelles normes de construction des bâtiments neufs qui doivent aboutir à une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie au quotidien ainsi que des émissions de gaz à effet de serre lors de la construction.

Cette nouvelle réglementation environnementale aboutira à exclure le gaz des maisons neuves en France dès l'an prochain. Une révolution qui assombrit l'horizon de GRDF et des fournisseurs de gaz.

La RE 2020 pousse également à une sortie du chauffage au gaz dans les logements collectifs. Mais avec une transition moins abrupte que pour les constructions individuelles.

L'objectif bas carbone d'abord fixé à 14 kg de CO₂/an/m² puis abaissé à un seuil de 6 kg de CO₂/an/m² exclut de fait le chauffage exclusivement au gaz mais permet le développement de solutions innovantes.

« C'est une révolution pour le logement et le secteur de l'énergie en France qui marquera une rupture majeure » a souligné, mardi 24 novembre, la ministre de la Transition Ecologique, Barbara POMPILI. Elle acte en effet la disparition progressive des logements neufs chauffés au gaz.

La RT 2012 prônait l'utilisation du gaz. Des investissements conséquents ont été faits tant pour développer le gaz vert que pour maintenir un réseau de distribution de qualité.

Avec le projet « Vert l'Avenir », notre délégation vous avait alerté sur la nécessité d'avoir un plan B. Eh bien, il s'avère que le gouvernement l'a peut-être trouvé pour nous.

Le discours se veut rassurant à la suite de votre communication sur Welovegaz, mais les alternatives proposées répondent-elles vraiment aux exigences de cette nouvelle réglementation ? Le message évoque les solutions techniques et le lobbying « parties prenantes » mais quid des leviers pour modifier ce cadre réglementaire ? quelles communications « grand public » accessibles et cohérentes sont prévues ?

La claque que nous venons de prendre, n'est pas sans conséquence sur les emplois et les futurs résultats à GRDF. C'est pourquoi, nous vous demandons dès aujourd'hui de nous informer/consulter dans les meilleurs délais des actions qui seront envisagées pour répondre à ce revers.

Cette situation signe "la mort annoncée à terme" de la filière du gaz employant des collaborateurs qualifiés sur le sol de l'Hexagone.

A quel moment allez-vous réellement mettre les moyens pour défendre la place du gaz dans le mix énergétique en France ?

AGIR, NE PAS SUBIR

www.fnem-fo.org

